

# JOUY-MAUVOISIN



## JUILLET 2021

### BULLETIN MUNICIPAL N° 141



Contacts :

Téléphone : 01 34 76 51 21

Email : [mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr)

Internet : <http://www.jouy-mauvoisin.fr>

## SOMMAIRE

- Editorial
- Extraits des délibérations du conseil municipal.
- Extraits séances de travail du conseil municipal.
- Informations municipales
- Informations diverses



Cette année scolaire qui se termine s'est plutôt bien déroulée malgré la crise sanitaire ; nous n'avons pas eu de cas de COVID donc pas de fermeture temporaire de classe.

Avec un an de retard nous allons pouvoir enfin débiter les travaux du contrat rural en commençant par les bâtiments scolaires pendant les vacances d'été ; puis ensuite la mairie, l'église et la salle des Loisirs de septembre à novembre.

Si les conditions sanitaires ne changent pas, nous pourrions nous réunir à nouveau autour d'un verre offert par la municipalité courant septembre et espérons renouer avec nos habitudes d'avant.

Ce lien social qui nous manque tant depuis plus d'un an et dont la condition passe par la vaccination ; à ce propos un centre est ouvert depuis juin sur l'île aumône et prêt à accueillir ceux qui hésiteraient encore.

Vous trouverez dans ce nouveau bulletin toutes les informations concernant notre commune notamment à travers les différents extraits des délibérations prises en conseil municipal.

Je vous souhaite donc une bonne lecture et un bel été.

Le maire  
Alain BERTRAND

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Conseil du 26 mai 2021*

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Elisabeth DOS SANTOS, Véronique BANCE, Nadège DELLAROSA, Stéphanie DA FORNO, Jocelyne GUILLAUME, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND, Didier LEOPOLD, Jérôme LENFANT et Mohamed MERROUNE

**ABSENTS EXCUSES** : Jean RECULE et Nathalie AUBRIL

**ABSENTS** : M. Carlos FIGUEIREDO ALVES et M. Julien HERON

## **DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. - 2021**

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter la subvention DETR année 2021 pour l'achat et l'installation d'un TNI dans la classe maternelle de l'école.

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant l'équipement en Tableau Numérique Interactif de la classe maternelle de l'école primaire, et après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. (soit 40% du montant des travaux HT plafonné à 5 000 € par classe), le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte l'avant-projet de « l'équipement en Tableau Numérique Interactif (TNI) de la classe maternelle de l'école primaire » pour un montant de 4 845 € HT soit 5 814 € TTC.
- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. programmation 2021.
- S'engage à financer l'opération de la façon suivante :
  - Subvention D.E.T.R 2021                    1 938 €
  - Fonds propres de la commune    3 876 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

Une conseillère municipale informe du bruit excessif dû aux cours de zumba pratiqués sur le court de tennis les dimanches matins.

Monsieur le maire va prendre contact avec les responsables afin de les en aviser.

Un élu municipal demande si la commune a des nouvelles de la communauté urbaine GPSEO concernant le projet cimetière. La commune est en attente d'un courrier qui devrait parvenir prochainement

## *Compte rendu de la séance de travail consécutive au conseil municipal du 26 mai 2021*

**Feuille de présence identique à celle-ci-dessus.**

### **1 Propositions faites au conseil municipal**

Monsieur le maire revient sur les travaux et l'achat de matériel inscrits au budget primitif 2021

- Pour les travaux de couverture des logements et des ateliers communaux, deux offres ont été remises en mairie. Une par l'entreprise IDF Toiture d'un montant de 95 647 € HT et l'autre par l'entreprise LCC d'un montant de 86 092 € HT

Les prestations étant identiques, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise LCC. Les travaux pourraient commencer en septembre – octobre 2021.

- Concernant l'achat de matériel, il avait été envisagé d'acquérir un broyeur composteur et un broyeur roto-faucheuse pour un coût total de 16 800 € HT.

Il est également proposé de faire nettoyer et de grillager le clocher de l'église qui est occupé par un nombre important de pigeons occasionnant des dégâts. Le montant de ces travaux s'élève à 3 750 € HT

Les conseillers présents approuvent ces deux propositions.

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Informations données au conseil municipal

- Les travaux relatifs au contrat rural devraient démarrer dès le 7 juillet 2021.

Monsieur le maire en profite pour demander aux conseillers leur participation pour déménager les classes et la cantine le mardi 6 juillet à 17H00.

- Un point est fait sur les travaux actuels de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui a pour mission de réévaluer les attributions de compensation des 73 communes membres de la communauté urbaine.

A ce jour, la commune est fortement impactée par les nouveaux calculs prenant en compte de nouvelles dépenses dont certaines ne sont pas fondées pour notre collectivité (prise en compte des ouvrages d'art, murs de soutènement, fronts rocheux, eaux pluviales, DECI,.....)

Au vu d'un mécontentement important des communes rurales, la CLECT a décidé de revoir ses calculs, une nouvelle réunion est prévue demain.

Les conseillers seront tenus informés de la suite donnée à ce dossier et devront délibérer sur le rapport final de celle-ci. La réunion de conseil pourrait se tenir entre les deux tours des élections régionales et départementales.

## Conseil du 23 juin 2021

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECALE, Elisabeth DOS SANTOS, Véronique BANCE, Jocelyne GUILLAUME, Noël GUYOMARD, Julien HERON, Bruno LEBLOND, Didier LEOPOLD et Mohamed MERROUNE

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Nadège DELLAROSA qui a donné pouvoir à Mme Jocelyne GUILLAUME, M. FIGUEIREDO ALVES Carlos, M. LENFANT Jérôme, Mme DA FORNO Stéphanie et Mme Nathalie AUBRIL

### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise a réuni ses représentants titulaires le 15 juin 2021, en application des dispositions afin de :

- finaliser les évaluations de charges relatives aux compétences jusqu'alors non évaluées ;
- rendre définitives l'ensemble des évaluations de charges restées provisoires depuis l'adoption du dernier rapport de CLECT adopté en décembre 2017.

La communauté urbaine perçoit ou verse des attributions de compensation provisoires à l'ensemble de ses communes membres depuis l'année 2018.

Les attributions de compensation visent à sécuriser les équilibres financiers des communes-membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dès lors qu'il y a transfert de compétences et de facto de charges. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

À ce titre, la CLECT est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé, d'une part des transferts de compétences, de charges et de ressources et d'autre part du montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Ce rapport est transmis à chaque commune membre de la communauté urbaine qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Ce travail a consisté à procéder à une réévaluation de certaines charges et à évaluer des nouvelles non prises en compte lors du précédent mandat.

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Conseil du 23 juin 2021 (suite)*

Pour notre commune, cela concerne la compétence voirie. Transférée définitivement en 2017, certaines sous-compétences (eaux pluviales urbaines, fronts rocheux et carrières, ...) n'ont pas été évaluées.

Si un réajustement du mètre linéaire de voirie (4 826.20 au lieu de 4 773) et du nombre de points lumineux de l'éclairage public (119 au lieu de 111) a été effectué, ce sont surtout les nouvelles charges liées aux eaux pluviales et aux cavités souterraines qui viennent impacter fortement notre collectivité.

Concernant les eaux pluviales, notre commune, lors de son adhésion à la Communauté d'Agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY) avait déjà transféré la compétence « eaux pluviales » avec un montant retenu sur l'attribution de compensation versée par la CAMY de 7 907€.

Dans ce rapport de la CLECT il n'a pas du tout été tenu compte de l'existence de cette charge déjà transférée et par conséquent, la commune se retrouve à payer deux fois la même dépense.

Concernant les carrières souterraines, la CLECT s'est basée sur les données de l'Inspection Générale des Carrières pour répartir la charge liée aux « fronts rocheux, carrières, cavités » entre les communes concernées par des périmètres de prévention de risques naturels dont la nôtre.

Cependant, les cavités existantes sur la commune sont toutes situées sur des propriétés privées et très en retrait du domaine public. Tout effondrement, s'il y avait, n'engendrerait aucun frais pour la communauté urbaine, qui n'intervient pas sur le domaine privé.

Après avoir interpellé les services à ce sujet, aucune réponse n'a pu être apportée pour expliquer le bien-fondé de cette dépense.

La commune au vu de tous ces éléments voit son attribution de compensation diminuée de moitié. Actuellement de 20 453 €, celle-ci passerait à 9 723 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider ou de rejeter le rapport de la CLECT 2021 adopté à la majorité lors de sa séance du 15 juin 2021.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas approuver le rapport de la CLECT 2021 de la communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

### **SOLLICITATION DE L'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPSEO POUR LE PROJET D'EXTENSION CIMETIERE**

La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, la compétence « création, extension et translation des cimetières, ainsi que création et extension des crématoriums et des sites cinéraire » prévue à l'article L. 5215-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Si le nombre d'habitants n'a pas trop évolué sur les dix dernières années, il est incontestable que notre population a vieilli. La moyenne des décès sur les dix dernières années est de 4 par an, avec une progression sur les cinq dernières années (5 par an) entraînant une hausse des inhumations dans le cimetière communal.

Actuellement celui-ci d'une surface de 652 m<sup>2</sup> ne compte plus que 10 places de disponibles malgré une procédure de reprise de concessions en état d'abandon en juillet 2014. D'après la réglementation, il faut que la commune dispose d'environ 25 places.

Le projet d'extension du cimetière se situe à proximité immédiate de l'existant sur une parcelle d'environ 700 m<sup>2</sup> dédiée au projet (emplacement réservé) et acquise par la commune sous la compétence de la communauté urbaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de solliciter la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise pour l'extension du cimetière située rue de l'église à proximité immédiate de l'existant au regard du besoin justifié par les éléments figurant en annexe de la présente délibération,

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Conseil du 23 juin 2021 (suite)*

### **TARIFS CANTINE**

Monsieur le maire fait part d'un courrier adressé par le fournisseur de notre restauration scolaire, Yvelines Restauration, nous informant que la mise en œuvre de la loi EGALIM (issue des Etats Généraux de l'ALIMENTATION) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 aura un impact sur les tarifs du repas qui verra une augmentation de 0.35 centime par repas.

En effet, cette loi oblige toutes les restaurations collectives à proposer au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de répercuter cette hausse sur les tarifs de cantine dès l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter ce surcoût sur les tarifs de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à savoir :

\* 5.45 € au lieu de 5.10 €/jour par enfant dans le cas d'une fréquentation de 3 à 4 jours par semaine.

\* 5.95 € au lieu de 5.60 €/jour par enfant dans le cas d'une fréquentation de 1 à 2 jours par semaine.

Cette hausse n'impactera pas le prix de la cantine dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

### **QUESTIONS DIVERSES**

Un conseiller municipal souhaite savoir comment ont été définis les cœurs d'ilots existants sur la commune depuis le Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Il est rappelé que les cœurs d'ilot sont des espaces végétalisés préservés et mis en valeur par un traitement paysager de qualité dans les zones constructibles, permettant ainsi de limiter la densité des constructions.

Ces espaces ont été délimités par les services d'urbanisme lors de l'élaboration du PLUi et soumis à l'approbation du conseil municipal en place à l'époque qui y avait répondu favorablement.

L'objectif étant de ne pas surdensifier le village et de préserver une certaine qualité de vie aux habitants.

Un élu municipal fait part d'observations émanant de certains habitants sur le manque d'entretien de quelques espaces verts.

Monsieur le maire informe l'assemblée que les deux agents sont surchargés de travail et font de leur mieux, la végétation étant très proliférante en cette période.

## *Compte rendu de la séance de travail consécutive au conseil municipal du 23 juin 2021*

**Feuille de présence identique à celle-ci-dessus.**

### **1 Proposition faite au conseil municipal**

Les conseillers sont informés que le dossier de demande de subvention pour l'achat du TNI a bien été réceptionné par la Préfecture, que celui-ci est complet, mais nous ne savons pas encore si la subvention nous sera octroyée.

La question reste à savoir si le conseil est d'accord pour passer la commande du TNI même dans le cas d'un refus de la subvention.

Les conseillers présents approuvent son acquisition quelle que soit la réponse

### **Informations données au conseil municipal**

- A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les deux derniers passages de la ligne K (1 le matin et 1 le soir) seront supprimés.

- Le TAMY (Transport à la demande), géré par FlexCité pour le compte de la communauté urbaine GPSEO, va disparaître pour devenir TAD. Ce service pris en charge par IDF Mobilités est géré par RATP DEV.

Quelques modifications de service devraient y être apportées.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ETAT CIVIL

### DECES

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de :



- Mme COACHE Odette survenu le 4 février 2021,

- et de Mme PIHAN Jeannine survenu le 30 avril 2021

## CONCOURS DE DESSIN A LA BIBLIOTHEQUE ET REMISE DES PRIX AUX ELEVES DE CM2

### C'est la fête à la bibliothèque !

Mr Art et Mme Géométrie vous invitent.  
Sortez vos crayons et vos idées, vite !  
Prenez vos compas et vos équerres,  
Vos règles, sans oublier vos couleurs :  
Feutres, peintures et crayons... !  
Pensez carrés et rectangles  
Losanges, cercles et triangles  
Sans oublier cubes, pyramides Rosaces

Voilà ce qui a été proposé aux enfants pour le concours 2021 mais à cause de confinement...cela a été un peu reporté !!!

Les enfants ont enfin terminé leurs œuvres et les maîtresses ont produit, avec leurs élèves, des œuvres collectives. Chacun a reçu une récompense bien méritée !  
Merci à tous et toutes : la bibliothèque est décorée et illuminée de vos œuvres !  
Bonnes vacances et à la rentrée.

Ce jour-là, a également eu lieu la remise des prix aux élèves de CM2, les fables de la Fontaine et un album photos dédié à la classe de 6<sup>ème</sup>.



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

### CALENDRIER DES VACANCES 2021-2022

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée Scolaire 2021	2 septembre 2021		
Vacances TOUSSAINT 2021	23 octobre 2021 - 8 novembre 2021		
Vacances NOËL 2021	18 décembre 2021 4 janvier 2022		
Vacances HIVER 2022	12 février 2022 28 février 2022	5 février 2022 21 février 2022	19 février 2022 7 mars 2022
Vacances PRINTEMPS 2022	16 avril 2022 2 mai 2022	9 avril 2022 25 avril 2022	23 avril 2022 9 mai 2022
Pont ASCENSION 2022	26 mai 2022 - 29 mai 2022		
Vacances ÉTÉ 2022	7 juillet 2022		

Effectif de l'école  
à ce jour (62 élèves)

#### **Maternelle** **Mme MOREAU**

Petite section : 10  
Moyenne section : 8  
Grande section : 5

#### **Classes primaires** **Mme LESSAULT**

GS : 5  
CP : 8  
CE1 : 8

#### **Mme TEKAYA**

CE2 : 8  
CM1 : 4  
CM2 : 6

## CANTINE - GARDERIE

**Si vos enfants ne sont pas encore inscrits à la cantine-garderie, pensez-y rapidement.**

Les tarifs pour la rentrée de septembre 2021 s'établissent comme suit :

#### **Cantine**

Fréquentation de 3 à 4 jours par semaine : 5,10 €/jour / enfant.

Fréquentation de 1 à 2 jours par semaine : 5,60 €/jour / enfant.

#### **Garderie**

Fréquentation de 3 à 4 jours par semaine : 2,80 €/jour / enfant.

Fréquentation de 1 à 2 jours par semaine : 3,50 €/jour / enfant

#### **Rappel des horaires de garderie**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 7h30 à 8h20 – le soir de 16h30 à 18h30



## INFORMATIONS TRANSPORT SCOLAIRE

### A destination du lycée Léopold Senghor (Magnanville)

#### **MATIN**

Ligne COMBUS N° 91 (Uniquement en période scolaire et hors jours fériés)

Jouy-Mauvoisin (Mairie) à 7h46 et 7h50, arrivée au lycée à 8h00.

Ligne N° 26

Du lycée **Léopold Senghor** au collège **Georges Sand** Bus N° 26 : départ à 8h05 arrivée 8h10.

#### **SOIR**

Du collège **Georges Sand** au lycée **Léopold Senghor** Bus N° 26 : départ à 16h55 arrivée 16h58.

Du lycée **Léopold Senghor** à Jouy-Mauvoisin (Mairie) Bus N° 91 :

1) départ à 17h00 arrivée 17h10

2) départ à 18h05 arrivée 18h15

## CARTE NAVIGO SCOLAIRE TOUTES ZONES

Les dossiers d'abonnement sont à effectuer en ligne sur [www.iledefrance-mobilites.fr](http://www.iledefrance-mobilites.fr) rubriques tarifs hormis pour les dossiers subventionnés

## DECHETS VERTS et BACS A DECHETS

#### **Rappel :**

La collecte des déchets verts sera interrompue **du 10 juillet au 20 Août.**



Certains bacs à déchets occupent les trottoirs plus que nécessaire.

Il est rappelé que ces derniers doivent être rangés dès que possible après le passage de la collecte, au plus tard le soir même

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ELECTIONS

### RESULTATS DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES DU 20 et 27 JUIN 2021

<b>1<sup>er</sup> tour de scrutin</b> Nombre d'inscrits : 355 Nombre de votants : 151 Bulletins blancs : 13 Bulletins nuls : 2 Suffrages exprimés : 136	M. KRASUCKI Pierre/Mme VENANCIO Eloïse Mme FÜHRER-MOGUEROU Monique/M. MORIN Laurent Mme JEAN Josette et M. STEFANINI Patrick M. DUMONT Didier/Mme RIVIERE Dorothée	31 voix 36 voix 41 voix 28 voix
<b>2<sup>ème</sup> tour de scrutin</b> Nombre d'inscrits : 355 Nombre de votants : 152 Blancs : 28 Nuls : 4 Suffrages exprimés : 120	Mme FÜHRER-MOGUEROU Monique/M. MORIN Laurent Mme JEAN Josette et M. STEFANINI Patrick	33 voix 87 voix

### RESULTATS DES ELECTIONS REGIONALES DU 20 et 27 JUIN 2021

<b>1<sup>er</sup> tour de scrutin</b> Nombre d'inscrits : 355 Nombre de votants : 151 Bulletins blancs : 5 Bulletins nuls : 2 Suffrages exprimés : 144	M. BARDELLA Jordan M. BERLINGEN Eric M. BAYOU Julien Mme PULVAR Audrey M. PAILHAC Victor Mme PECRESSE Valérie Mme CONTI Fabiola M. BROT Lionel M. SAINT-MARTIN Laurent Mme ARTHAUD Nathalie Mme AUTAIN Clémentine	32 voix 0 voix 17 voix 12 voix 2 voix 47 voix 0 voix 0 voix 14 voix 4 voix 16 voix
<b>2<sup>ème</sup> tour de scrutin</b> Nombre d'inscrits : 355 Nombre de votants : 152 Bulletins blancs : 12 Bulletin nul : 1 Suffrages exprimés : 139	M. BARDELLA Jordan M. BAYOU Julien Mme PECRESSE Valérie M. SAINT-MARTIN Laurent	28 voix 38 voix 59 voix 14 voix

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU MOIS D'AOUT



**Au mois d'août, la mairie sera fermée 3 semaines,  
Du 2 au 20 Août inclus**

**En cas de besoin, vous pourrez laisser vos messages soit sur la boîte mail soit sur le répondeur téléphonique.**

*Vous trouverez les différents contacts en page de couverture de ce bulletin*

## LE « POT » DES RETROUVAILLES

Monsieur le Maire et le conseil municipal envisagent des retrouvailles avec la population devant un verre qui pourrait avoir lieu le vendredi 17 septembre 2021 à partir de 19h00 en un lieu qui reste encore à déterminer.

Retenez cette date, nous espérons que les conditions sanitaires n'évolueront pas dans le mauvais sens. Nous vous tiendrons informés sur le lieu de rendez-vous dès que possible.



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## TRAVAUX SUR LA COMMUNE

La Commune bénéficie d'un contrat rural dont les travaux débiteront cet été pour finir en novembre. Les premiers concernent l'Ecole (juillet-août) puis l'isolation sous plafond de l'Eglise, la mise aux normes de l'accessibilité à la mairie et aux toilettes de la Salle des Loisirs pour personnes handicapées (septembre-octobre).



Pour rappel, les travaux de réfection de l'école portent sur l'isolation des pignons par bardage, les cloisons, l'électricité, le remplacement des baies et des portes, le déplacement de la cantine au rez-de-chaussée et celui des classes (CM1 et CM2) à l'étage.

L'accessibilité à la mairie pour les personnes handicapées sera réalisée à partir d'un parking situé à l'arrière de la mairie et accessible par la RD 110.

Une allée sera créée à partir du parking pour rejoindre la mairie en passant au travers de la salle du conseil ; nécessitant la création d'une porte et le remaniement intérieur de la mairie. Le mobilier de l'accueil sera remplacé à cette occasion.

Dans l'église, les travaux consistent en la pose d'un faux plafond insonorisant et isolant par des panneaux de teinte bois. L'église sera indisponible durant les mois de septembre – octobre.

### Caisse d'Allocations familiales



7 rue des Étangs Gobert  
CS 90100  
78011 VERSAILLES CEDEX

caf.fr

La Caf des Yvelines soutient les familles dans le cadre des loisirs de leurs enfants.

Cette année, afin de permettre à un plus grand nombre de familles allocataires d'inscrire leurs enfants à une activité, les critères d'octroi (QF, âge et montant) ont été élargis. L'aide aux loisirs est étendue aux allocataires ayant au moins un enfant âgé de 4 à 16 ans révolus et ayant un quotient familial inférieur ou égal à 800 € au titre du mois de janvier 2021. Le montant de l'aide, dans la limite du coût de l'inscription, est de 180 € pour un enfant de 4 à 11 ans et de 140 € 12 à 16 ans. Ce montant est majoré de 360 € si l'enfant est en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH).

Cette aide a pour objectif de :

- faciliter l'inscription des jeunes à des activités de loisirs organisées toute l'année scolaire par une structure associative ou municipale ;
- faciliter l'inscription des jeunes à des journées en accueil de loisirs sans hébergement tout au long de l'année (mercredis et vacances scolaires hors juillet et août).

L'aide sera directement versée aux familles sur présentation d'une attestation mentionnant les nom et prénom de l'enfant concerné, le coût de l'activité et les sommes acquittées ainsi que la nature de l'activité. Cette année les familles recevront leur(s) notification(s) de droit par courrier au cours du mois de juin.

Les critères d'attribution sont fixés annuellement par le conseil d'administration de la caisse d'Allocations familiales des Yvelines. Pour 2021, la période de validité de ce dispositif s'écoule du 1er janvier au 31 décembre, dans la limite des fonds disponibles.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) : rubrique Ma Caf / Espaces Partenaires / Partenaires locaux / Enfance Jeunesse / Bons-loisirs.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## Le « DICRIM »

### Le « DICRIM »

#### Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Une série de dispositions législatives et réglementaires, impose d'informer préventivement les populations des risques majeurs auxquels elles pourraient être exposées (sur la base du Code de l'environnement, art.125-2).

Le préfet, les propriétaires, les industriels **et surtout le maire** sont désormais tenus de responsabiliser les citoyens exposés aux risques majeurs. C'est la raison pour laquelle le maire développe une série d'actions et d'information préventive qui passe notamment par la réalisation d'un document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim).

Notre commune étant concernée par un plan de prévention pour risques naturels concernant les cavités souterraines existantes sur une partie du territoire communal (carte de zonage figurant dans le dicrim), nous avons dû réaliser ce Dicrim **qui est consultable par tous en mairie et sur notre site internet**. Des exemplaires sont également disponibles sur demande.

D'autres risques ont été pris en compte tels que : transports de matières dangereuses, retrait-gonflement des argiles, les tempêtes, les risques sanitaires .....

D'une grande importance, ce document prépare la population à un comportement responsable face aux risques potentiels réduisant ainsi leurs conséquences.

La commune a également élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important (Consultable sur notre site internet).

## CENTRE DE VACCINATION A MANTES-LA-JOLIE



Parc des Expositions  
Hall 5  
Mantes-la-Jolie



Réservation en ligne  
[www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)



Du lundi au samedi  
9h à 13h  
14h à 18h

# REPRESENTATION DU THEATRE DES OISEAUX

